



MOTION DU 28^e CONGRÈS DE L'UFSE-CGT

POUR UN DROIT À CONGÉ BONIFIÉ

RONCE-LES-BAINS (17) > 17 NOVEMBRE 2021

Le 28^e congrès de l'UFSE, réuni à Ronce-les-Bains (17) du 15 au 19 novembre 2021, appelle à continuer les luttes en élevant le rapport de force pour gagner nos revendications légitimes afin d'obtenir un droit à congé bonifié égalitaire pour toutes et tous les agents·es originaires d'Outre-mer de la fonction publique.

Nos luttes menées depuis 2017 ont permis de gagner le maintien du droit à congé bonifié avec la surrémunération et la prise en charge des frais de voyage par l'administration, mais perdu le mois de bonification qui rend ce droit fracturé en remettant en cause les liens familiaux, historiques et l'apport de ces populations.

Le livret Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) publié unilatéralement début septembre, sans aucune communication aux organisations syndicales relève du mépris. Elle aura refusé aux organisations syndicales leur droit d'amendement.

La DGAFP n'assume pas de dire aux employeurs publics d'arrêter les refus de congé bonifié même si les agents concernés répondent aux critères pour l'obtenir.

Les congressistes du 28^e congrès de l'UFSE entendent créer les conditions du rapport de force nécessaire pour obtenir satisfaction pour un droit à congé bonifié égalitaire, de 65 jours, basé sur deux critères sans interprétation régressive des administrations.

Motion adoptée à l'unanimité